

# Plancher-Bas mag

LE MAGAZINE DE PLANCHER-BAS

*Covid-19*

**La mairie  
mobilisée**

*Municipales*

**Une élection dans  
la continuité**

*Travaux*

**Perturbations  
de chantiers**





Chères Plancherotes, chers Plancherots,

Cet éditorial s'inscrit dans un contexte bien particulier avec la crise sanitaire que nous traversons actuellement. En effet, malgré une première moitié du mois de mars marquée par une épidémie débutante sur le territoire national, notre gouvernement a fait le choix de maintenir les élections municipales, qui se sont donc tenues, pour le premier tour, le dimanche 15 mars 2020. Celles-ci ont conduit à l'installation des nouvelles équipes municipales dans 85 % des communes, dès le premier tour. Plancher-Bas en fait partie ! À ce titre, je remercie bien entendu les très nombreux Plancherots qui se sont déplacés aux urnes et je vous fais également part de ma plus grande satisfaction quant à la confiance que vous nous apportez à nouveau, à moi et à mon équipe.

Nous aurons l'occasion d'évoquer ces élections dans les pages qui suivent. Sachez d'ores et déjà que nous nous attacherons à mener notre politique au service de tous les habitants !

Bien entendu, même si les élections sont un temps fort de la vie d'une commune et d'un pays en général, celles-ci sont passées, cette année, au second plan, s'éffaçant devant une crise sanitaire de premier ordre. Alors, oui, il est toujours possible et surtout aisé de critiquer tout un chacun quant aux décisions prises, tant sur le maintien des élections que sur la gestion de la crise sanitaire... Néanmoins, il est à mon sens fondamental, dans ces moments difficiles, de rester solidaires et unis face à l'adversité ; Une adversité invisible, transmissible, sournoise, que nous devons combattre principalement par une distanciation sociale, et la mise en place de gestes barrière.

## Solidarité totale

Au sortir de la crise, qui n'est encore pas pour demain, nous aurons, au niveau national, tout le loisir d'analyser les faits, et d'en tirer des conclusions et surtout des solutions pour que cela ne se reproduise plus, ou en tout cas pas de la même façon.

Dans cette attente, soulignons les élans de solidarité, à tous les niveaux, qui se sont mis en place ! Citons ainsi, de façon non exhaustive, à notre échelle locale, la fabrication et la distribution de masques, la mise à disposition par les entreprises de leurs moyens de protection

individuelle (blouses, masques, gants, ...) pour les professionnels de santé, la fabrication de visières au fablab de la Filature par la CCRC, l'organisation des petits commerçants pour livrer à domicile le plus grand nombre de personnes, limitant ainsi au maximum les déplacements...

Malheureusement cette crise aura aussi de fâcheuses conséquences : des conséquences sanitaires, qui nous toucheront tous, de près ou de loin, avec des souffrances, des hospitalisations, et probablement aussi des décès, liés soit directement au virus, soit aux conséquences induites par la gestion de la crise sanitaire, avec notamment les retards de consultation et les retards potentiels de prise en charge de maladies chroniques... Mais aussi des conséquences économiques, avec les arrêts d'activités, le chômage partiel, les risques de cessation d'activité pour les secteurs le plus fragiles !

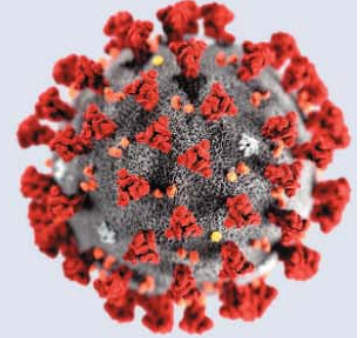
Là encore, à notre échelle, nous serons là, avec le centre communal d'action sociale. Alors n'hésitez pas à contacter la mairie en cas de nécessité.

Comme vous avez pu le constater dans cet éditorial, ce nouveau numéro du Plancher-Bas Mag sera essentiellement centré sur ces actualités et les solutions que nous pouvons apporter. Je vous en souhaite donc une bonne lecture.

Luc Sengler



# CORONAVIRUS LA MAIRIE MOBILISÉE



## ANIMATIONS CHAMBOULEES

EN CE MILIEU DE MOIS D'AVRIL, À CAUSE DU CONFINEMENT PRONONCÉ SUR NOTRE TERRITOIRE, NUL NE SAIT SI NOS ANIMATIONS D'ÉTÉ POURRONT ÊTRE MAINTENUES.

Ont d'ores et déjà été annulés :

- **Le carnaval**, organisé par Plancher Animation Festivités, prévu le 28 mars 2020.
- **La marche de printemps**, organisée par le Club de marche, prévue le 05 avril 2020
- **Les Musicales de Clairegoutte**, avec un concert en l'église de notre village, prévues le 13 avril 2020.

Même le **Tour de France**, de passage à Plancher-Bas le 18 juillet, est pour l'instant lourdement remis en question et, au moment où nous mettons sous presse, la société du Tour envisagerait un report au mois d'août 2020...

Bien sûr, si la situation revient à la normale, les associations, le comité Fêtes et Cérémonies, et l'ensemble des bénévoles, **feront tout ce qui est en leur pouvoir pour vous proposer des animations le 14 juillet et des marchés estivaux.**

## QUE FAIRE DE VOS DÉCHETS



## ÇA ROULE, MA POULE

Franc succès : plus de 250 poules ont été distribuées dans notre commune ! C'est dans une ambiance conviviale – et sans prise de bec – que, à la mi-janvier 2020, 250 poules se sont installées dans leur nouveau logis à Plancher-Bas, bien heureuses de quitter leur élevage de Champey pour une deuxième vie à la campagne ! Profitant d'une retraite anticipée bien méritée, ces poules ont promis, paraît-il, de se rendre bien utile pour Pâques... sans parler de l'intérêt qu'elles représentent en cette période de confinement ! Vu le succès de cette opération, une nouvelle campagne de ce type aura très probablement lieu avant un an.



## PERSONNES AGÉES

LE CONFINEMENT LIÉ À LA PANDÉMIE DU COVID-19 OBLIGE LES COMMUNES À S'ADAPTER AFIN DE GARANTIR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DE LEUR ADMINISTRÉS LES PLUS ÂGÉS, VULNÉRABLES OU ISOLÉS.

Pour sa part, notre commune a mis en place les deux actions suivantes par l'intermédiaire de son CCAS :

- **Identification et suivi des personnes vulnérables** : tous les habitants âgés de plus de 65 ans ont la possibilité de demander à être inscrites sur le registre de personnes vulnérables. Elles sont alors contactées régulièrement par un élu ou un agent communal pour s'assurer qu'elles ne manquent de rien.
- **Mise en place d'un service de portage à domicile** : en partenariat avec le Super U de Vadoie, les personnes vulnérables ou isolées peuvent bénéficier d'une livraison à domicile de biens de première nécessité. Ces livraisons sont effectuées par les agents municipaux. Nous pouvons les remercier pour leur implication et leur sens du service.

Plus généralement, l'équipe municipale est particulièrement attentive à toute situation qui pourrait lui être signalée et se mobilise pour trouver les réponses adaptées à chaque situation.

Pour conclure, il est important de rappeler que le CCAS est à votre disposition si vous rencontrez des difficultés résultant de la situation, par exemple une perte ou une diminution de vos ressources.



**Se laver très régulièrement les mains**



**Tousser ou éternuer dans son coude**



**Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter**



**SI VOUS ÊTES MALADE Porter un masque chirurgical jetable**



# Dans la continuité

Suite au premier tour des élections municipales du 15 mars dernier qui a vu une participation importante des habitants de la commune, l'équipe en place a été renouvelée pour un nouveau mandat en remportant 16 des 19 sièges au conseil municipal.



Ce dimanche 15 mars 2020, vous étiez appelés à vous prononcer quant au renouvellement du conseil municipal et vous aviez pour cela le choix entre deux équipes.

Concernant la participation, une nouvelle fois, Plancher-Bas était largement au-dessus de la moyenne nationale puisque vous étiez près de 51 % des inscrits à vous mobiliser pour vous rendre aux urnes contre 44,66 % à l'échelle de la France.

Avec 515 voix, soit 66,11 % des suffrages exprimés, la liste menée par Luc SENGLER est arrivée

en tête, remportant par la même occasion 16 des 19 sièges au conseil municipal et 4 des 5 sièges au conseil communautaire de la CCRC.

## INSTALLATION OFFICIELLE COURANT JUIN

Avec 264 voix, soit 33,89 % des suffrages exprimés, la liste menée par Benoît GERMAIN est arrivée en seconde position, se voyant ainsi octroyer 3 sièges au conseil municipal et 1 siège à la communauté de communes.

Normalement, un conseil municipal

d'installation aurait dû se tenir le 20 mars 2020, mais, malgré un maintien initial par le gouvernement, une nouvelle décision gouvernementale, contraire à la première, a été énoncée.

Ainsi, du fait de l'épidémie en cours, le gouvernement a décidé de maintenir les équipes en place jusqu'à l'installation des nouvelles équipes, prévue courant juin 2020.

Le Premier ministre a néanmoins acté que les élections acquises dès le premier tour de scrutin le resteront.

## CONSEILLERS DE LA MAJORITÉ



**Luc  
SENGLER**



**Patricia  
REINGPACH**



**Eric  
BOILLETOT**



**Marie-Josèphe  
RABBE**



**Luc  
JACQUEY**



**Michèle  
HOSOTTE**



**Bruno  
GAUCHON**



**Marianne  
BEURIER**



**Vincent  
THOUVENOT**



**Séverine  
GALLEAU**



**Franck  
JEANDENANT**



**Valérie  
STOCKMART**



**Michel  
PETITCUENOT**



**Aurélie  
MURCIA**



**Anthony  
GIBERT**



**Tiphaine  
WILT**

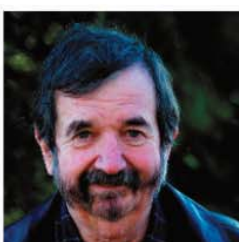
## CONSEILLERS DE L'OPPOSITION



**Benoit  
GERMAIN**



**Angélique  
CLAUDEL**



**Michel  
BORDENET**



# Des chantiers perturbés

Comme vous avez pu le constater, avec l'installation du confinement, les chantiers en cours sur territoire communal sont largement impactés : ils prendront donc un retard certain.



## VOIRIES

La rue Pergaud, au centre du village, dont la réfection complète devait être terminée le 18 mars avec la réalisation des enrobés sur la chaussée principale, a subi de plein fouet l'arrêt des travaux, laissant ainsi les tampons et autres « bouches à clef » apparents au sein de la chaussée, telles des mines dangereuses pour pneus, heureusement censés moins être arpentés qu'à l'accoutumée du fait du confinement obligatoire ! Nous nous excusons de ces désagréments totalement indépendants de notre volonté.

De même, le traitement au point à temps automatique des diverses voiries communales n'a pas pu débuter. C'est pourquoi nous avons lancé, avec l'aide de nos services techniques, une campagne de rebouchage à l'enrobé à froid, dans l'attente.

Les travaux de réalisation du parking et des quais bus devant l'école élémentaire, qui devaient débuter lors des vacances de Pâques, seront aussi manifestement décalés, et pourront générer, le cas échéant, selon la date de reprise scolaire,

quelques désagréments que nous gérerons au mieux le moment venu.

La réalisation des travaux de trottoirs sur la route départementale, à hauteur du croisement avec les rues du Rapois et des Vieux-Prés, seront, par le fait, eux aussi légèrement retardés.

## ANCIEN PRESBYTÈRE

Là aussi, la mise en confinement a contraint les entreprises à arrêter temporairement le chantier. La mise à disposition des salles, prévue pour l'été 2020 sera donc retardée. Nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de l'évolution calendaire dans notre prochain numéro.

## TRAVAUX EN RÉGIE, PAR NOTRE SERVICE TECHNIQUE

Les travaux à réaliser quotidiennement en régie ont également pris du retard puisque nous avons fait le choix de ne maintenir qu'une présence minimale d'un seul agent dans les services techniques durant la première phase de confinement, afin de répondre aux urgences et à l'aide aux personnes vulnérables de

la commune. Pour la seconde phase de confinement, nous avons décidé de limiter à trois agents la présence quotidienne afin de satisfaire aux exigences des règles barrière tout en reprenant une activité un peu plus soutenue rendue nécessaire notamment par le réveil du printemps et les travaux de sécurité.

Ainsi, chaque agent peut disposer, seul, d'un véhicule pour effectuer ses tâches quotidiennes.

Nous vous demandons là aussi la plus grande compréhension vis-à-vis des retards qu'auront pris certains travaux (tonte, fauchage, réactivité à certain petits dépannages...).





## BRUITS DE VOISINAGE RAPPEL DES RÈGLES EN VIGUEUR

Sont interdits sur la voie publique, dans les lieux publics ou accessibles au public, les établissements recevant du public et les lieux de stationnement des véhicules à moteur, **les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif**. Des dérogations individuelles ou collectives à ces dispositions pourront être accordées lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. [...]

Toute personne physique ou morale utilisant dans **le cadre de ses activités professionnelles**, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient (industriels, agricoles, horticoles ...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, **doit interrompre ses travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée les dimanches et jours fériés**, sauf en cas d'intervention urgente. [...]

**Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers** à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc. ne peuvent être effectués :

- les jours ouvrables que de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures trente,
- les dimanches et jours fériés que de 10 heures à 12 heures.

En cas de non-respect des conditions d'emploi homologué de matériels d'équipements de quelque nature qu'il soit, d'engins ou de véhicules, sur la voie publique ou les propriétés privées, **il pourra être ordonné, en cas d'urgence, de cesser immédiatement les nuisances, sans préjudice des sanctions pénales qui pourraient éventuellement s'appliquer**. [...]

Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances sont tenus de prendre toutes précautions pour éviter que **la tranquillité du voisinage ne soit troublée notamment par l'utilisation d'appareils audiovisuels, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, par la pratique d'activités ou de jeux non adaptés** à ces locaux ou par le port de chaussures à semelle dure. [...]

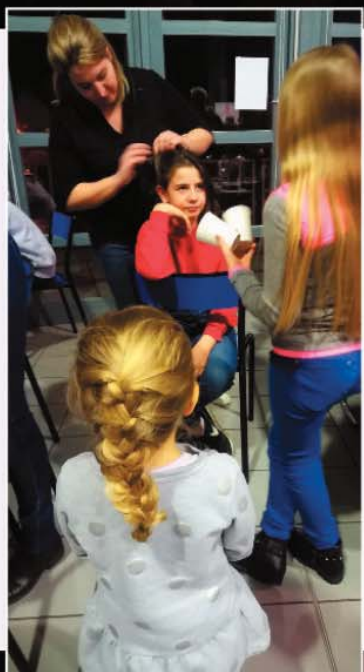
**Les propriétaires et possesseurs d'animaux**, en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à **éviter une gêne pour le voisinage**, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée ou intempestive. [...]

*Extrait de l'arrêté municipal N°2015-0073 enregistré en sous-préfecture le 21 juillet 2015 disponible sur demande en mairie.*



# Semaine sans télé... retour en images !

Cette année encore, la semaine sans TV a connu un vif succès auprès des petits et des grands, tout au long de ces six soirées d'animations consécutives.



Des artistes tels que Jade Blessing, les Bonimenteurs, Simon Goldin, la chorale Entre filles, le groupe les Korrigans nous ont proposé des spectacles de grande qualité, qui ont séduit totalement le public.

Quelques professionnels et surtout de nombreuses associations de la vallée se sont également mobilisés pour nous faire partager leur savoir-faire et leur passion.

Merci à tous, sans oublier nos bénévoles toujours présents pour l'organisation de cette belle manifestation.

